

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

N°: 500-11-062933-235  
No division: 01 - MONTRÉAL  
No dossier: 41-2995300

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9347-4955 QUÉBEC INC., personne morale  
ayant une place d'affaires au 6700,  
boulevard Saint-Laurent, dans les villes et  
district de Montréal, province de Québec,  
H2S 3C7

Débitrice

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic autorisé en insolvabilité

  
Me VINCENT-MICHEL AUBÉ  
Registraire L.F.I. (JA 0858)

PREMIÈRE DEMANDE EN PROROGATION DU  
DÉLAI POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION  
(article 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR  
SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS ET POUR LE DISTRICT JUDICIAIRE DE  
MONTRÉAL, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le ou vers le 3 octobre 2023, 9335-0130 Québec inc.. (ci-après la « **Débitrice** ») a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et a désigné Raymond Chabot Inc. comme syndic à sa proposition (ci-après le « **Syndic** »).
2. Par la présente, la Débitrice sollicite auprès de cette honorable Cour une première prorogation du délai l'article 50.4(8) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* qui arrivera à échéance le 3 novembre 2023 pour une durée additionnelle de quarante-cinq (45) jours, soit jusqu'au 18 décembre 2023.